

Compte rendu du conseil municipal le 7 août 2026 à 18h

Présent : Yann, Annabelle, Jérôme, Mélanie, José, Jean Pierre, Angèle.

Procurations : Cyril, Régis et Cécile.

Questions à l'ordre du jour :

1. Délibération pour subvention coopératives scolaires de Sahorre.

Il est décidé que la mairie reversera une subvention de 250 euros à l'association des parents d'élèves de l'école de Sahorre pour la future rentrée scolaire. Cela afin de soutenir et aider à financer les activités et sorties scolaire des enfants.

Voté à l'unanimité.

2. Délibération pour demande végétaux à la pépinières départementales.

José nous a présenté le projet.

Il est prévu de végétaliser 4 zones:

- En face de la sortie du lotissement sur le talus.
- Sous le parking de l'aire de jeux.
- Sous la mairie sur le talus ou il y a les cerisiers.
- Une autre zone à Aytua autour de l'aire de jeu.

Jérôme et José préciserons les variétés et les emplacements.

La demande est approuvée à l'unanimité

3. Délibérations de vente terrain à Mr PONSI Julien.

Votez à l'unanimité la vente du terrain pour un 1€ symbolique.

Il faudra penser à sortir la parcelle de l'inventaire du domaine public du domaine public.

4. Délibération pour la location des gîtes complets.

Il a été décidé à l'unanimité que:

Le gîte familial (7 places; 5 lits) pourra être privatisé au prix de 100 euros la première nuit et 80 euros la deuxième nuit.

Le gîte d'étape (10 places) pourra être privatisé au prix de 200 euros pour une première nuit et de 100 euros pour une deuxième nuit.

5. Délibération pour le prix de la location du logement la coopérative.

Il y a ce jour deux candidatures. Le conseil municipal du 4 septembre décidera de l'attribution de ce logement.

Il sera demandé aux candidats un dossier de candidature afin de vérifier leur éligibilité.

Le logement sera libre au 1er octobre.

La location de l'ensemble de la maison R et R-1 sera proposé pour un loyer de 450 euros par mois loué meublé ou pas.

Voté à l'unanimité

6. Délibération pour le prix de la location du logement R1 de la mairie.

Il y a ce jour deux candidatures. Le conseil municipal du 4 septembre décidera de l'attribution de ce logement.

Il a été décidé que le loyer serait de 615 euros chauffage compris. Le prix pour la partie du chauffage pourrait être réévalué selon les augmentations des prix du gaz.

Voté à l'unanimité

Discussions sur une éventuelle rénovation du système de chauffage (pompe à chaleur, chaudière à bois...) à étudier au sein du CM si le prix du gaz n'est plus supportable.

7. Délibération pour prix de location des terrains communaux.

On distingue les locations de petits terrains pour des jardins ou terrain d'agrément, et les conventions diverses pour les agriculteurs.

* Les locations pour les jardins seront établies sur une durée de 5 ans.

Le tarif de la location comportera une base de 50 euros représentant des frais de dossiers plus 10 euros par tranche de 100 mètres carrés. Arrondi à la centaine inférieure.

Par exemple, de 1 à 100 m², ça fera un total de 60 euros, 100 à 200m², 70 euros, etc...

* Les tarifs pour les locations pour les agriculteurs seront indexés sur l'indice des fermages fixé par arrêté préfectoral.

Une moyenne sera effectuée entre les indices des prix minimum et maximum selon la catégorie de terre.

Le loyer sera revu à échéance de la convention et indexé sur l'arrêté préfectoral de l'année en cours.

Cela est voté à l'unanimité.

Afin de régulariser les paiements, nous avons discuté sur la pertinence de faire en courrier à tous les locataires en leur proposant d'un commun accord de mettre un terme à leur convention. Cela permettant de résigner des nouvelles conventions avec les nouvelles conditions décidées.

Ou de faire un rétroactif actif sur les paiements des 5 dernières années, afin de se mettre à jour des loyers.

Angèle se propose à l'automne de refaire une base de donnée informatisé afin de tenir à jours les échéances des conventions et terrains occupés.

Point divers

*** Photovoltaïque:**

Le comité national de protection de la nature (CNPN) a donné un avis défavorable au projet du photovoltaïque. Le préfet a suivi cet avis. Il est mentionné la présence d'un oiseau (Bruant ortolan) considéré comme menacée.

Jean-Pierre et Yann ont rencontré le préfet afin de leur exposer le projet plus en détail.

Il est prévu une rencontre avec le préfet d'ici 4 mois afin de mieux présenter le projet et de le faire connaître aux élus.

On envisage une visite du village et du site afin d'argumenter sur les atouts que représentent ce projet pour la commune. Cela dans le but qu'ils reconsidèrent leurs décision.

***Poubelle enterrées:**

Il n'y a eu que 5 retours de la population suite à l'essai de centralisation des poubelles.

Ces retours mentionnent le fait de "faire attention aux anciens". Ces recommandations feront l'objet d'attention particulières. Dans ces conditions, ce retour est donc concluant et le projet d'étude est accepté à l'unanimité.

*** Terrain de jeu :**

Annabelle qui s'occupe de la rénovation du terrain de jeu et en attente de réponse et de devis pour la commune.

*** PCS : Plan communal de sauvegarde :** on en reparlera le 4 septembre.

***Rénovation Toiture :**

Plusieurs avis divergent sur le sujet.

Il a été préconisé de suivre les recommandations de Mr Jérôme LUBRANO responsable à la communauté de commune auprès duquel le sujet précis a été exposé.

Matériaux autorisé : tuile ou ardoise ou matériaux ayant les mêmes couleurs et dessins que ces deux derniers (shingle, plaque couverture ondulé rouge, bac acier imitation ardoise).

La réponse par mail à consulter en mairie. Se rapprocher de la mairie pour une demande.

